

Document d'information

MINES TERRESTRES

Environ 85 millions de mines terrestres seraient encore en place dans le monde. Celles-ci tuent ou blessent chaque année des milliers de personnes, surtout des civils.

La convention des Nations unies concernant l'utilisation de mines terrestres est entrée en vigueur en 1983. Elle porte le titre officiel de Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, mais est souvent désignée sous le nom de Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Cet instrument fixe des limites juridiquement contraignantes à l'emploi de certains types d'armes qui pourraient être considérées comme des armes de guerre illégales si leur utilisation contrevenait à ces limites. Soixante-six pays ont déjà signé la CCAC et cinquante et un l'ont ratifiée, dont le Canada en juin 1994.

Le premier examen officiel de la CCAC aura lieu du 25 septembre au 13 octobre 1995 à Vienne. Les négociateurs se sont réunis à l'occasion de quatre conférences préparatoires pour jeter les bases de la conférence d'examen.

Le Canada est résolument en faveur d'une limitation accrue de l'emploi des mines terrestres antipersonnel, limitation devant mener à terme à une interdiction totale. Le Canada reconnaît toutefois qu'il n'est pas encore possible d'en interdire complètement l'utilisation pour un certain nombre de raisons. Les mines terrestres sont peu coûteuses, faciles à obtenir et très efficaces. Elles sont utilisées par la plupart des forces militaires partout dans le monde.

Aucune entreprise canadienne ne fabrique actuellement des mines terrestres. Le Canada n'en a pas exporté depuis 1987, et n'en a pas fait usage depuis la guerre de Corée.

À la conférence d'examen de Vienne, le Canada collaborera, avec les pays qui préconisent une approche semblable, à l'élaboration de propositions visant à renforcer les termes de la CCAC et à en élargir l'application. Parmi ces propositions, mentionnons les suivantes :

- élargir la portée de la CCAC de façon à inclure les conflits internes, qui causent le plus de pertes;
- exiger que les mines terrestres soient repérables;